

Multi-accueil Municipal de la ville de BARENTIN

N'OUBLIEZ PAS :

- le doudou et la tétine : dans un petit sac au nom de l'enfant
- un sac avec un change complet de vêtements
- une boîte de mouchoirs à jeter
- les biberons prêts à être reconstitués (si besoin)



Pour les 3 formules d'accueil :

- une facture vous est adressée à votre domicile
- toute demi-heure commencée est due

PAIEMENT à la TRESORERIE GENERALE

28 rue du Général Giraud
76360 BARENTIN

LES LUTINS

10 bis rue Saint-Hélier
76360 BARENTIN

Tél : 02.35.91.21.01

Un personnel diplômé accueille les enfants :

Corinne, Elisabeth, Nathalie, Séverine, Sylvie, Virginie

Corinne assure la préparation des repas et le ménage

- de 2 mois ½ à 3 ans ½ en période scolaire
- de 2 mois ½ à 4 ans le mercredi et pendant les congés scolaires

INSCRIPTIONS

Uniquement sur rendez-vous

-Documents à fournir :

- dernier avis d'imposition
- justificatif de domicile
- n° d'allocataire CAF
- copie intégrale de l'acte de naissance
- carnet de santé
- certificat médical attestant que l'enfant peut fréquenter le multi-accueil
- ordonnance de paracétamol
- attestation d'assurance : responsabilité civile

ADAPTATION

Le parent reste ½ h avec l'enfant
puis l'enfant vient 1 h puis 2 et 3 h
avant de rester en journée continue

TARIFS

Le tarif horaire :

Identique à celui pratiqué par les autres collectivités et conforme à la réglementation de la CAF. Chaque tarif est individualisé en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants.

- Une majoration de 50 % est appliquée aux familles non barentinoises

3 FORMULES D'ACCUEIL

-Accueil occasionnel :

↳ 1°/ limité à 3 heures par jour – jusqu'à 4 fois par semaine

du LUNDI – au – VENDREDI

de 8 h 45 à 11 h 45 ou de 13 h 45 à 17 h30

⇒ 1, 2 ou 3 heures sont facturées.

⇒ Toute demi-heure commencée est due.

↳ 2°/ journée continue, limitée à 1 par semaine

du LUNDI – au – VENDREDI

De 8 h 45 à 17 h30

⇒ 8 heures sont facturées

↳ 3°/

accueil régulier :

du LUNDI – au – VENDREDI

De 8 h à 18 h

RESERVATIONS

Conseillées pour l'accueil horaire : matin ou après midi
Obligatoires pour les journées continues

Limitées à 2 réservations à l'avance

(1 journée continue + un matin ou un après-midi)

Le nombre de places étant limité il est indispensable d'annuler la réservation **avant 9h30** si l'enfant ne peut venir